



(r)évolution du secteur financier en France et en Europe, instrument d'un développement partagé

Contribution de la Commission des Finances, décembre 2012

1. Contexte et enjeux : Orienter les projets actuels de réforme de la régulation financière afin de redéfinir le rôle des acteurs financiers européens, véritables leviers de développement économique et sociétal

Une double crise financière majeure (2008 et 2011), avec des impacts en chaîne sur l'économie et la société

- Une crise mondiale qui accélère la remise en cause profonde du modèle économique des nations européennes : capitalisme financier et système de protection sociale déficitaire
- Des pertes importantes pour les acteurs financiers (voire des disparitions : Dexia, Lehman...) qui jouent moins leur rôle dans le financement de l'activité économique
- Une intervention des Etats et de la BCE pour faciliter la circulation de liquidités (baisse des taux, mesures non conventionnelles de politique monétaire, fonds de garantie des Etats au système bancaire)
- Un diagnostic partagé et une volonté d'améliorer la régulation financière exprimée par le G20 mais une mise en œuvre encore timide et inégale entre économies
- Une « valse-hésitation » sur le contenu et le calendrier de mise en œuvre des réformes prudentielles (Bâle 3 et Solvabilité 2)

Une finance excessive, parfois déconnectée de la réalité de la production

- Des pratiques financières abusives ne répondant à aucune logique « industrielle » : vente à découvert, transactions ultra rapides, spéculation sur les matières premières
- Des acteurs économiques (entreprises, particuliers et collectivités) qui ont besoin de financer leur activité / consommation

Une crise de confiance des clients – citoyens envers les organismes financiers (perte de leur statut « d'institution »)

- Une remise en cause profonde du rôle des banques spéculatives qui questionne le « modèle de banque universelle français », alliant activités de détail et de marché, dont l'affaire « Kerviel » a mis en lumière la fragilité
- Une défiance des clients-citoyens vis-à-vis de cette « finance casino » où certains semblent jouer sans jamais perdre ; et où les profits sont privatisés et les pertes nationalisées (plan de garantie du système bancaire en 2008, sauvetage de Dexia en 2008, du Crédit Immobilier de France en 2012, recapitalisation des banques espagnoles par le MES en 2012).
- Une interrogation sur l'efficacité des instances de contrôle nationales et européennes
- Une impression que « rien a changé » dans le système financier après la crise

Une réflexion mondiale engagée sur l'évolution du « modèle bancaire » sans réelle révolution

- Rapport Volcker : interdiction trading pour compte propre
- Rapport Vickers : séparation des activités de détail et de financement
- Rapport Liikanen : séparation certaines activités financières risquées des activités de dépôt
- Rapport van Rompuy : renforcement de l'intégration financière en Europe, notamment par une harmonisation des schémas nationaux de garantie des dépôts et des mécanismes nationaux de résolution des faillites bancaires

2. En synthèse, les propositions de la Commission des Finances

Les institutions financières sont des instruments clés du développement français et européen. La redéfinition de leur missions et des conditions d'exercice doit se faire en collaboration étroite avec l'ensemble des instances européennes, le régulateur, mais aussi avec les citoyens, les entreprises et les collectivités qui sont les acteurs économiques concernés.

20 propositions pour faire des acteurs financiers des instruments d'un développement partagé :

1. Repositionner la finance comme un levier d'action durable au service de l'humanité : replacer l'homme comme objectif de l'activité pour lui donner du sens
2. Reconnecter la finance avec l'objet de son investissement pour réduire les effets de la spéculation
3. Redéfinir le rôle de l'Etat, garant des principes de stabilité des mesures juridiques et fiscales, et de la proportionnalité dans leur application, sans se substituer aux acteurs économiques
4. Clarifier le rôle et responsabiliser les acteurs financiers sur leur contribution au développement économique et social du pays
5. Aider les acteurs financiers (en particulier les banques) à redevenir des tiers de confiance et des démultiplicateurs de l'effort national de compétitivité et de modernisation de la société
6. Isoler les activités spéculatives des activités de détail qui bénéficient d'une garantie collective
7. Mettre fin aux activités spéculatives sur les matières premières, en particulier alimentaires
8. Repositionner les banques au service de l'économie nationale et régionale
9. Encourager la spécialisation des banques sur une filière (sur le modèle des mutuelles ou institutions de prévoyance) ou une région pour favoriser une meilleure maîtrise du risque et développer les liens sociaux
10. Réduire le risque systémique en favorisant la constitution d'établissements financiers de taille raisonnable
11. Décentraliser l'évaluation du risque de crédit et encourager les prises de décisions locales
12. Inciter les banques à intégrer – dans une proportion raisonnable – le capital d'entreprises locales
13. Encourager les banques à consacrer une partie de leur budget d'investissement à des projets de financement de création d'entreprise
14. Permettre une coordination opérationnelle efficace entre les acteurs de la filière de financement des entreprises (BPI, business angels...), en utilisant par exemple le maillage territorial et les compétences financières des banques pour fluidifier ce processus
15. Améliorer le contrôle des banques en conciliant les dimensions sociétales et business avec les parties prenantes : actionnaires, clients, politique, régulateur et la concurrence
16. Faire évoluer les normes européennes en cours de mise en œuvre (Bâle 3 et Solvabilité 2) pour une réglementation juste et efficace : adaptée à l'activité et au risque des acteurs financiers (proportionnalité) mais aussi aux enjeux de financement de l'économie, en particulier sur les investissements à long terme (entreprises, collectivités et particuliers)
17. Renforcer la solvabilité du système financier en encourageant une recapitalisation des établissements (limiter les effets de levier sur le bilan)
18. Accélérer la mise en place d'une union bancaire et assurantielle européenne (un superviseur unique, un système commun de gestion et de résolution des crises bancaires et un système uniforme protégeant les économies des déposants)
19. « Ouvrir » le système financier français en limitant les passages de cadres de « juge à partie » entre les banques, Bercy et la Banque de France / ACP
20. S'assurer de l'honorabilité, des compétences ou de l'expérience des administrateurs en charge des fonctions clés (audit, risque, contrôle interne...)